

Zones de secours

Modification de la délimitation territoriale de certaines zones de secours

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui modifie la délimitation territoriale des zones de secours pour deux provinces.

En province d'Anvers, la commune d'Aartselaar passe de la zone de secours Rand à la zone Rivierenland.

La province de Namur est divisée en trois zones de secours :

- la zone de secours NAGE : Andenne, Assesse, Eghezée, Fernelmont, Gembloux, Gesves, La Bruyère, Namur, Ohey, Profondeville ;
- la zone de secours Sud : Anhée, Beauraing, Bièvre, Cerfontaine, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Florennes, Gedinne, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Onhaye, Philippeville, Rochefort, Somme-Leuze, Viroinval, Vresse, Walcourt, Yvoir ;
- la zone de secours Nord-Ouest : Floreffe, Fosses-la-Ville, Jemeppe-sur-Sambre, Mettet, Sambreville, Sombreffe.

Le projet a reçu un avis favorable des comités consultatifs national et provincial.

(*) modifiant l'arrêté royal du 2 février 2009.

Pour plus d'informations :

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances

Mme Emilie Rossion (F)

02 504 85 75 - 0473 13 97 58

emilie.rossion@ibz.fgov.be

Mme Lieselot Bleyenbergh (N)

0496 13 53 61

lieselot.bleyenbergh@ibz.fgov.be